FSU–SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteur·ices, PE, PEGC

FSU 75 SNUipp

→ FSU : Fédération de 23 syndicats de la Fonction publique

→ Syndicat majoritaire des enseignant·es

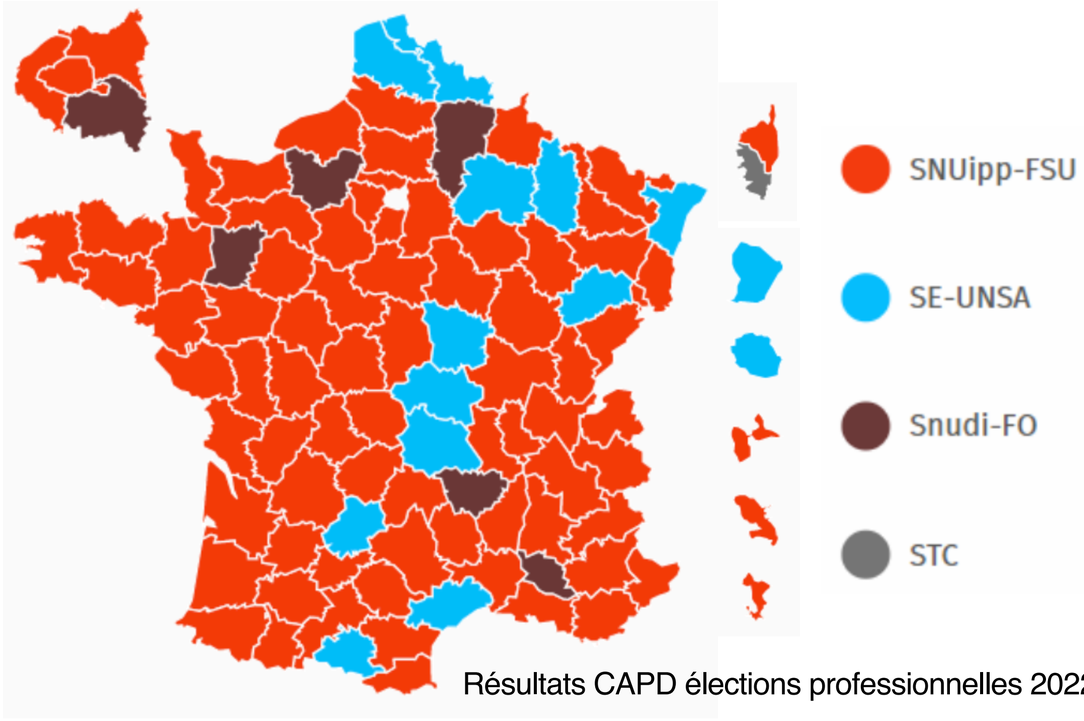

Résultats CAPD élections professionnelles 2022

FSU–SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteur·ices, PE, PEGC

→ Lutter collectivement

→ Vous soutenir individuellement

Images : Un jour, une question

FSU–SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteur·ices, PE, PEGC

→ Une autre vision de l'école et de la société

Services publics

Action sociale

Climat

Droits humains

Laïcité

Droits des femmes

Lutte contre les LGBT+phobies

→ Principe de synthèse grâce aux tendances

« 51% du syndicat ne peuvent pas dicter leur point de vue aux 49% restants »

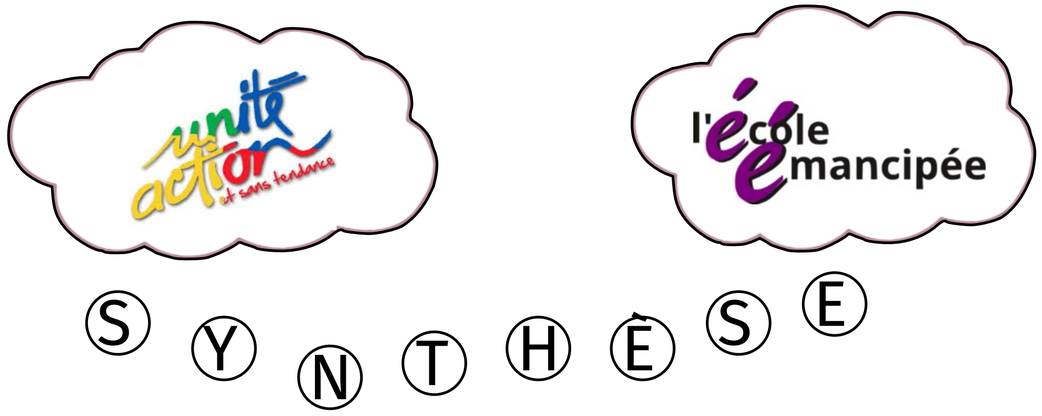

FSU–SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

Syndicat National Unitaire des Instituteur·ices, PE, PEGC

→ Secteur néo dédié : un collectif de débutant·es dans la carrière d'enseignant·e

→ 12 journées de stage de formation sur temps scolaire

INSPE

Site internet néo

Guides M2, PES, T1

Stages et réunions spécifiques néo

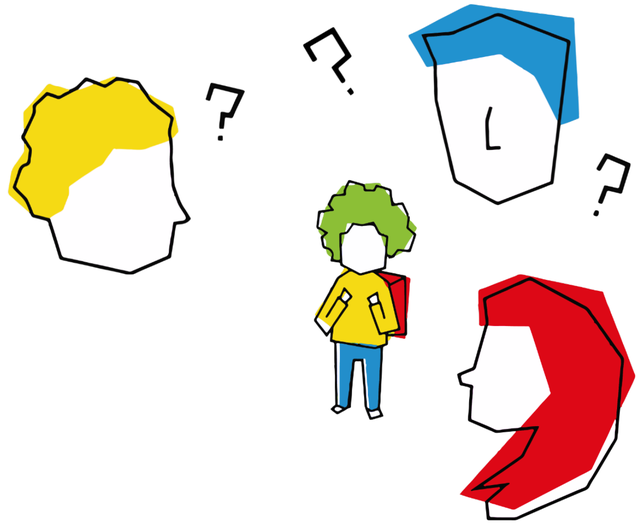

Cellule Violences sexistes et sexuelles (VSS) au travail

FSU 75 SNUipp

Création de la cellule VSS à l'Académie de Paris et à l'INSPE grâce à l'action de la FSU !

→ Cellule d'écoute joignable par mail pour les personnels estimant être victime ou témoin d'agissements ou de violences à caractère sexiste ou sexuel : stopvss@ac-paris.fr

→ Contacter la référente VSS pour les personnels de l'Académie de Paris, mission assurée par une représentante de la FSU : referentevss.f3sct@ac-paris.fr

Guide VSS de la FSU

Guide VSS académique

Cellule Violences sexistes et sexuelles (VSS) à l'INSPE

FSU 75 SNUipp

Si vous avez été victime ou témoin d'une situation de violence sexuelle ou de sexisme à l'INSPE, vous pouvez contacter la cellule VSS mise en place par Sorbonne Université. Le partenariat avec l'Institut en Santé Génésique - Women Safe permet un accompagnement par des spécialistes (médecins, infirmier-ères, psychologues, avocat-es, juristes). Les entretiens sont strictement confidentiels et l'accompagnement est entièrement gratuit.

→ Vous pouvez contacter la cellule par mail à accueil.universite.isg@gmail.com ou par téléphone au 01 39 10 85 35 / 07 88 15 12 92.

→ Vous trouverez plus d'infos ici : https://www.sorbonne-universite.fr/universite/nos-engagements/la-mission-egalite/lutte-contre-les-violences-sexuelles-et-sexistes

Le bureau de la FSU-SNUipp

FSU 75 SNUipp

Nicolas Alexandre
Adjoint dans le 13ème
Élu en CAPD
Référent retraite
Lundi, mardi, mercredi

Léa de Boisseuil
Adjointe dans le 18ème
Élue en CAPD et CDEN
Co-secrétaire départementale
Lundi, mardi, mercredi, jeudi

Audrey Bourlet de la Vallée
Adjointe dans le 19ème
Élue en CAPD, CSA et CDEN
Co-secrétaire départementale
Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi

Claire Brezot
Adjointe dans le 20ème
Référente enseigner à l'étranger
Vendredi

Jérôme Lambert
Adjoint dans le 20ème
Élu en CAPD et CDEN
Référent ASH et formation
Jeudi

Zélie Lebrun
Brigade dans le 18ème
Référente remplacement
et mouvement
Mercredi, jeudi, vendredi

Denis Parès
Adjoint dans le 11ème
Élu en CAPD

Caroline Pecqueur
Adjointe dans le 14ème
Élue en CAPD, CSA et FS-SSCT
Référente AESH et santé au travail
Lundi, mardi, mercredi

Nathalie Carboni-Latour
Directrice dans le 20ème
Élue en CAPD
Référente direction
Jeudi

Colin Gannat
Adjoint dans le 19ème
Élu en CAPD
Référent entretien de direction
Jeudi

Elisabeth Kutas
Adjointe dans le 18ème
Élue en FS-SSCT
Référente violences sexistes et
sexuelles au travail
Mardi, mercredi

Marie Laferrière
Adjointe dans le 18ème
Élue en CAPD, CDEN et COSP
Référente des débuts de carrière
Lundi, mardi, mercredi, vendredi

Antonella Pereira,
Directrice dans le 20ème
Élue en CAPD

Roger Pouëssel
Directeur dans le 15ème

Anne-Laure Stamminger
Directrice dans le 18ème
Trésorière
Lundi

Cécile Stassi
AESH dans le 6ème
Élue en CCP

Vous syndiquer pour nous soutenir

Pas encore syndiqué·e ?

5 minutes en ligne

J'adhère à la FSU-SNUipp !

En quelques clics, syndiquez-vous à la FSU-SNUipp 75 pour l'année scolaire 2025/2026. Vous pourrez effectuer un paiement par carte bancaire jusqu'en 4 fois. 66% du montant de votre cotisation syndicale seront déduits de votre impôt. Sans attendre, remplissez le formulaire pour adhérer !

Après réduction d'impôts :

PES → 20€

T1 → 34€

Voter aux élections professionnelles

FSU 75 SNUipp

RDV en décembre 2026

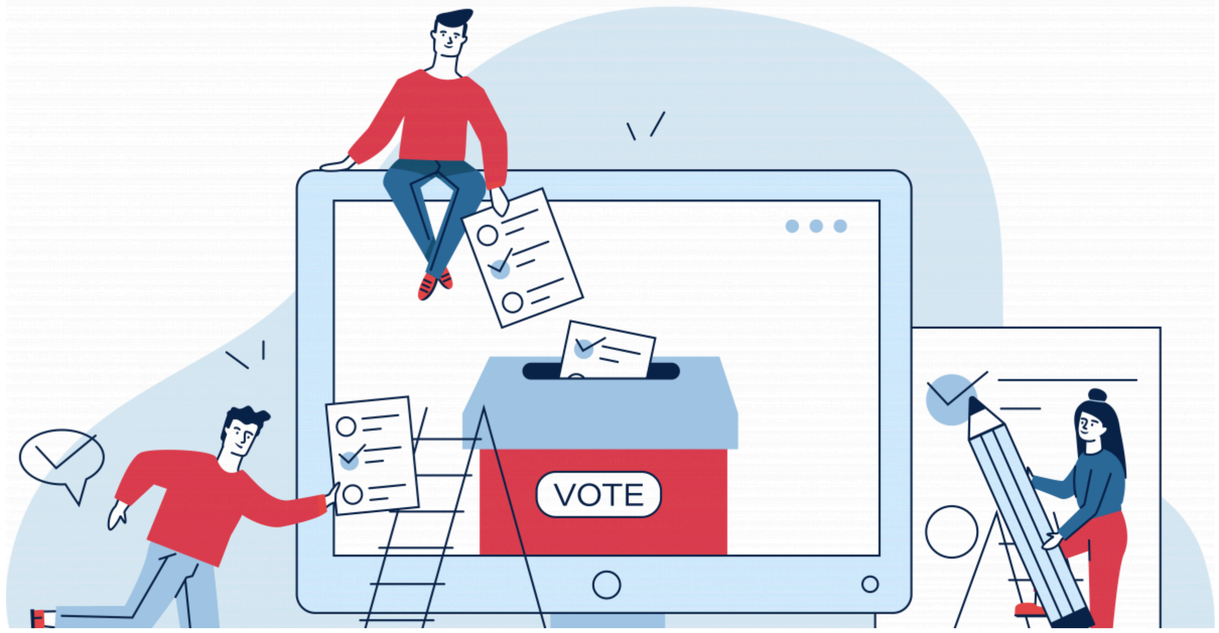

Votez pour le SNUipp et la FSU afin d'être représenté·es au mieux face à l'administration.

F.S.U.

FSU SNUipp

Nous contacter

11 rue de Tourtille
75020 PARIS

snu75@snuipp.fr

01.44.62.70.01

www.75.snuipp.fr

- FSU-SNUipp Paris avec les PES & Néo
- FSU-SNUipp Paris

- @FSU-SNUipp Paris

- @fsusnuipp75

Inscrivez-vous à notre lettre d'infos spéciale PES : https://forms.gle/YP9pwXqFTgLMVVGy7

Rejoignez le groupe WhatsApp PES : https://chat.whatsapp.com/BgwqeGeJPkL0sZT3YEix8K

Au programme :

1. Bilan de l’année de préparation au concours
2. Reclassement, reprise d’ancienneté
3. Élections au Conseil de l’INSPE
4. Titularisation
5. Réforme, concours et statut
6. Situation des PES
7. Affectations provisoires
8. Spécificités parisiennes
9. Rentrée 2025
10. Suivi des PES, formation T1-T2
11. Droit de grève
12. Stages de la FSU-SNUipp
13. Fonctionnement de notre site
14. Vos interlocuteur·ices : gestionnaire, circonscription, syndicat, INSPE
15. Salaire et primes
16. Aide sociale
17. Perspectives de carrière
18. Changer de département
19. Enseigner à l’étranger
20. Les rdv de la rentrée

1. Bilan de l'année de préparation au concours

→ Bilan préparation du CRPE 2025

→ Ressenti sur les différentes épreuves

→ Gestion M2 + mémoire + CRPE + stage

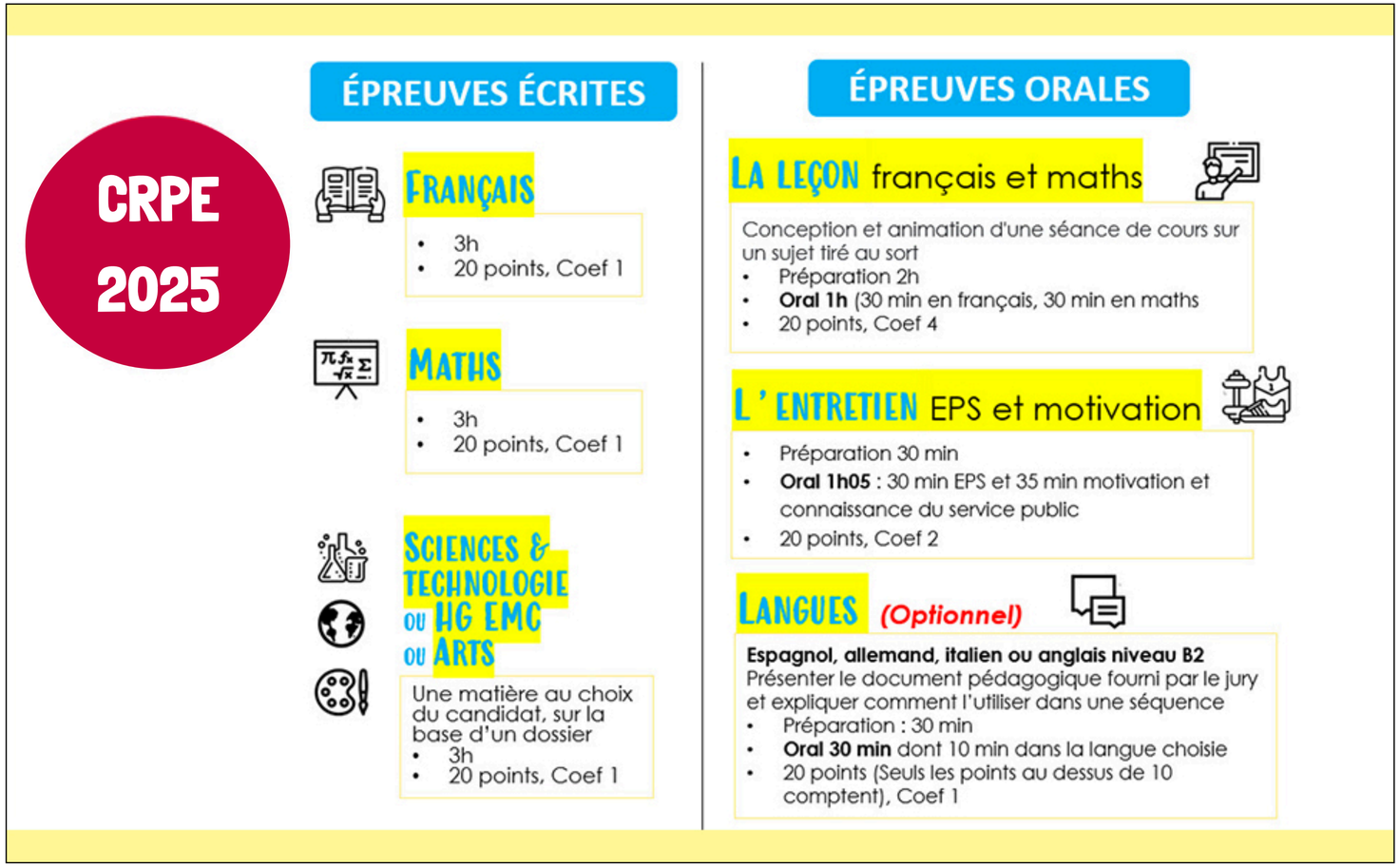

2. Reclassement et reprise d'ancienneté

FSU 75 SNUipp

Vous avez travaillé dans la Fonction publique ou dans le privé avant de passer le CRPE ? Faites valoir vos droits !

Exemple (brut hors primes) :
Échelon 1 (1 an) ⇒ Échelon 2 (1 an)

1 944€ ⇒ 2 195€

Dossier à jour sur notre site : https://75.snuipp.fr/?Reclassement-3770

Ancien·nes M2 alternant·es = 6 mois d'ancienneté repris

Secteur privé = 2/3 d'ancienneté repris quelque soit le concours passé

2. Reclassement et reprise d'ancienneté

Chaque année de nombreuses erreurs de calculs sont commises par le Rectorat. Faites-nous toujours vérifier le calcul dès réception de l'arrêté de reclassement.

Réception de l'arrêté de reclassement : entre décembre et juin

→ Dossier de reclassement à remplir avant le 31 décembre 2025

Régularisation sur la fiche de paie : entre janvier et juin !

3. Élections au Conseil de l'INSPE

Depuis 2008, la FSU avec le SNUipp occupe au moins 3 sièges sur 4 au Conseil de l'INSPE.

Tous les 2 ans, les étudiant·es et stagiaires doivent élire leurs représentant·es :

- 4 sièges / 4 suppléant·es
- Parité femmes / hommes
- M1, M2, DIU, 1er & 2nd degré
- 3/4 conseils par an

4. Titularisation

Situation des PES en fin d'année :

	Avis INSPE	Avis IEN	Titularisation
PES 50%	Positif	Positif	Titularisé-e
	Négatif	Positif	Jury
	Positif	Négatif	Jury
PES 100%	-	Positif	Titularisé-e
	-	Négatif	Jury

Titularisation 🎉
Renouvellement 🔁
Prolongation ➡️
Licenciement ❌

Article FSU-SNUipp : https://75.snuipp.fr/?Jury-academique-de-titularisation

5. Situation actuelle

FSU 75 SNUipp

L1	L2	L3	M1	M2	M2 + 1	M2 + 2
Étudiant·e					**Fonctionnaire stagiaire**	**Titulaire**
Licence au choix			**Master au choix (non MEEF)**		**PES master MEEF** • 100% responsabilité de classe • 10 à 20 jours de formation INSPE	**T1** • 100% en responsabilité de classe • Visites CPC / PEMF
	Étudiant·e **AED prépro** (assitant·e d'éducation en préprofessionnalisation) sous contrat de 3 ans prolongeable 1 an en M2 à partir de septembre 2023 →1/3 temps en classe (compléments des 80%), soit 8h/semaine (312h/an)					
	→ 779€ net/mois	**→ 1 001€ net/mois**	**→ 1 018€ net/ mois**	**→ 1 018€ net/mois**	**PES non master MEEF** • 50% responsabilité en classe • 50% formation INSPE	
PPPE : parcours préparatoire au professorat des écoles			**Master MEEF**			
L1 • 75% lycée • 25% fac • SO	**L2** • 50% lycée • 50% fac • SOPA	**L3** • 25% lycée • 75% fac • stage à l'étranger	**M1 SOPA** • Cours à l'INSPE • Stage OPA de 3 x 2 semaines	**M2 SOPA** • Cours à l'INSPE • 12 semaines de stage OPA • **1 312,20€ net/ an, soit 131,22€ payés 10 mois**	**M2 Alternance** • Cours à l'INSPE • 1/3 temps en responsabilité (compléments des PEMF) • **780€ net/mois (contrat de 12 mois)**	Payé·e à temps plein **échelon 1 : indice 395 / 1 535€ net**	Payé·e à temps plein **échelon 2 : indice 446 / 1 732€ net**

CRPE **TITU°**

5. Situation actuelle

Dans les école, en observation et responsabilité de classe :

CPPE

PPPE

AED pré-pro

M1 SOPA

M2 SOPA

M2 Alternant·es

Contractuel·les

PES 50%

PES 100%

5. Projet de la FSU-SNUipp

FSU 75 SNUipp

L1	L2	L3	M1	M2	M2 + 1	M2 + 2
Étudiant·e prérecruté·e			**Fonctionnaire stagiaire**		**Titulaire**	
Prérecrutement = sous statut d'élève professeur·e, rémunéré·e, sans contrepartie de travail.			**PES** • 1/3 temps de stage en observation et pratique accompagnée • Formation INSPE		**T1** • 50% temps en observation et pratique accompagnée + responsabilité de classe • 50% formation INSPE	**T2** • Temps plein en classe • Formation continuée
La rémunération des étudiant·es doit garantir une rémunération suffisante pour poursuivre des études et préparer le concours.			Payé·e à temps plein **échelon 1 : indice 395 / 1 535€ net + 300€**	Payé·e à temps plein **échelon 2 : indice 446 / 1 732€ net + 300€**	Payé·e à temps plein **échelon 3 : indice 453 / 1 759€ net + 300€**	Payé·e à temps plein **échelon 3 : indice 453 / 1 759€ net + 300€**

CRPE **TITU°**

5. Réforme Borne

L1	L2	L3	M1	M2	M2 + 1
Étudiant·e			**Élève fonctionnaire**	**Fonctionnaire stagiaire**	**Titulaire**
« Cycle préparatoire »			***« Cycle supérieur »***		
LPPE = licence préparation au professorat des écoles *<u>Objectif</u> : 80% des lauréat·es au concours issu·es de cette nouvelle licence (dispensé·es des épreuves écrites du CRPE)*			**M1** • 25% OPA • 37,5 % de pratique et enseignement professionnel • 37,5 % d'approfondissements universitaires disciplinaires	**M2** • 50% en responsabilité de classe • 20% de pratique et enseignement professionnel • 30 % d'approfondissements universitaires disciplinaires • Rédaction mémoire	**T1** • Temps plein en classe
Pas de rémunération			**1 400€ net/mois**	**1 800€ net/mois**	Payé·e à temps plein **échelon 1 : indice 395 / 1 535€ net**

CRPE **TITU°**

6. Situation des PES

PES 100%

→ Si M2 MEEF (1er & 2nd degré)

→ Si 18 mois d'expérience en tant que contractuel·le

PES 50%

→ Si M2 non MEEF ou dispense de diplôme

Vous ne pourrez pas être PES à la rentrée 2025 ? Demandez un report de stage !

Plus d'infos sur notre site : https://75.snuipp.fr/?Report-de-stage

Si vous avez passé un concours ailleurs qu'à Paris : choisir votre académie et prévenir l'académie dont vous renoncez au concours.

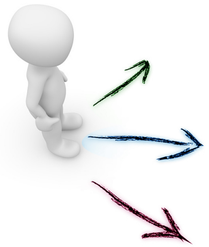

6. Situation des PES

Plus de visite médicale obligatoire !

Plus d'infos sur notre site : https://75.snuipp.fr/?Visite-medicale-d-aptitude-PES

Dossier administratif

→ Dossier à déposer sur Colibris du mardi 10 juin 17h au mardi 17 juin 12h.

→ Photographie d'identité, photocopie de l'attestation de carte vitale, photocopie d'une pièce d'identité, photocopie de votre livret de famille (si marié·e / pacsé·e ou avez des enfants), fiche de renseignements complétée, déclaration sur l'honneur complétée, dernier bulletin de paie si vous travaillez dans la Fonction publique, demande de domiciliation bancaire, RIB, demande de SFT, extrait casier judiciaire B3.

→ Dossier de reclassement à rendre fin décembre

6. Situation des PES

Postes à profil : FSU-SNUipp contre !

Tous les postes devraient être accessibles à tous·tes les collègues sans devoir passer d'entretien préalable avec un·e IEN. L'obtention du concours valide déjà vos compétences.

→ Candidature sur Colibris

Ambassadeur·ice du numérique

- Environ 30 postes réservés en maternelle ou élémentaire
- Plus d'infos sur notre site : https://75.snuipp.fr/?Ambassadeur-rices-du-numerique

Poste école bilingue

- Quelques postes réservés en maternelle ou élémentaire

7. Affectations provisoires

FSU 75 SNUipp

AVANT

2 priorités à classer

* Je choisis en priorité 1 :

- priorité de niveau (élémentaire ou maternelle)
- priorité géographique

Des choix à formuler

A - Priorité de niveau

* Je privilégie :

- la maternelle
- l'élémentaire

B - Priorité Géographique

Si je choisis un arrondissement, je privilégie un secteur :

Secteur nord-est : 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 10ème, 19ème

B - Priorité Géographique

Si je choisis un arrondissement, je privilégie un secteur :

Secteur nord-est : 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 10ème, 19ème

Secteur sud : 5ème, 6ème, 13ème, 14ème

Secteur Ouest : 7ème, 15ème, 16ème

Secteur nord : 8ème, 9ème, 17ème, 18ème

Secteur est : 11ème, 12ème, 20ème

Attention : si aucune affectation souhaitée ne peut vous être proposée, les autres arrondissements du secteur choisi seront examinés l'un après l'autre.

* Arrondissement :

10ème

En cas de modification de votre situation administrative, merci de le préciser :

APRÈS

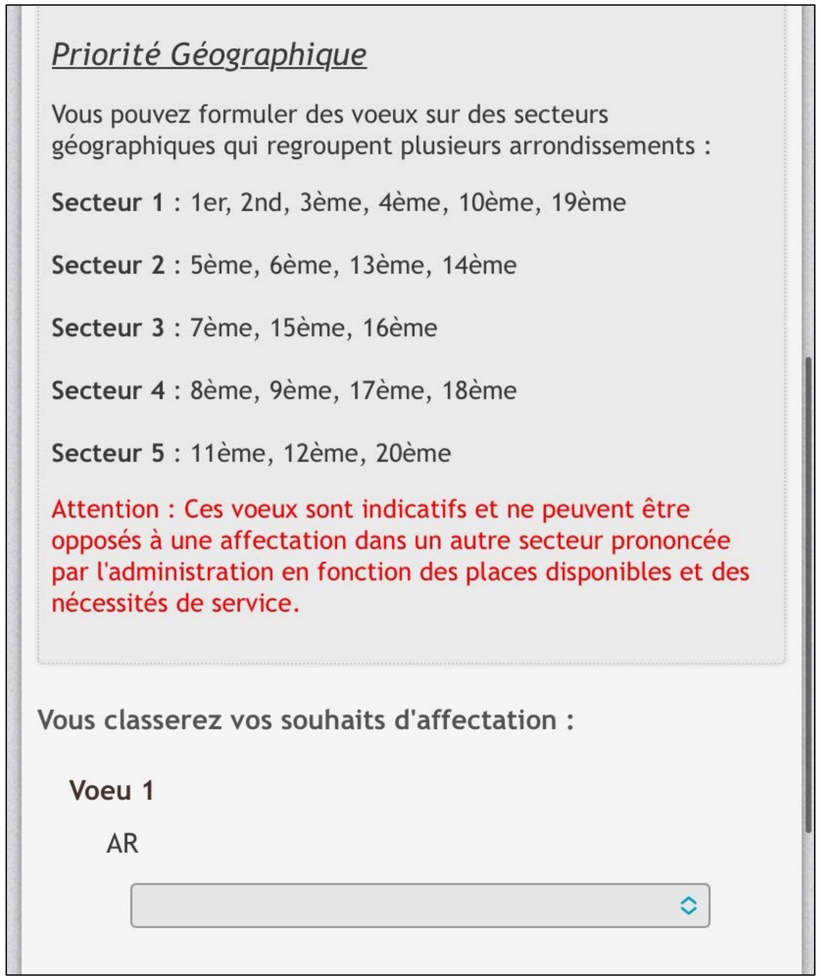

Priorité Géographique

Vous pouvez formuler des voeux sur des secteurs géographiques qui regroupent plusieurs arrondissements :

Secteur 1 : 1er, 2nd, 3ème, 4ème, 10ème, 19ème

Secteur 2 : 5ème, 6ème, 13ème, 14ème

Secteur 3 : 7ème, 15ème, 16ème

Secteur 4 : 8ème, 9ème, 17ème, 18ème

Secteur 5 : 11ème, 12ème, 20ème

Attention : Ces voeux sont indicatifs et ne peuvent être opposés à une affectation dans un autre secteur prononcée par l'administration en fonction des places disponibles et des nécessités de service.

Vous classerez vos souhaits d'affectation :

Voeu 1

AR

7. Affectations provisoires

MAINTENANT

Grâce à l'intervention de la FSU-SNUipp : retour des voeux par arrondissement (fin des zones) et préférence entre maternelle et élémentaire.

AFFECTATION SUR L'ACADÉMIE DE PARIS AU TITRE DES LAURÉATS AU CONCOURS DE RECRUTEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES (CRPE)

Souhaitez-vous occuper des fonctions d'Ambassadeur du Numérique ? *

- ○ Oui
- ○ Non

Souhaitez-vous occuper un poste dans une école bilingue ? *

- ○ Oui
- ○ Non

Souhaitez-vous être affecté(e) de préférence sur un poste *

- ○ En école maternelle
- ○ En école élémentaire
- ○ Indifférent

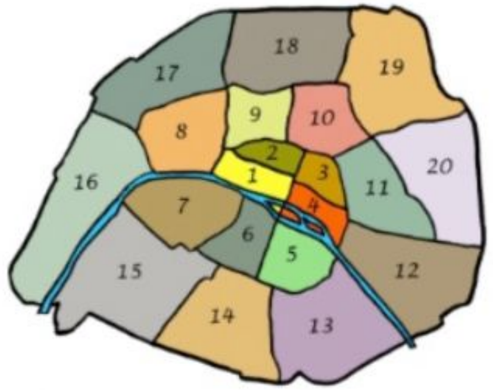

Carte des arrondissements de Paris

Faites un choix de 5 arrondissements d'affectation préférentielle :

Voeu 1 *	Voeu 2 *	Voeu 3 *	Voeu 4 *	Voeu 5 *
---Sélectio...	---Sélectio...	---Sélectio...	---Sélectio...	---Sélectio...

7. Affectations provisoires

JUIN
10-17

Remplir le formulaire sur Colibris du 10 au 17 juin.

Grâce à l'intervention de la FSU-SNUipp : retour du choix par arrondissement et entre maternelle et élémentaire.

JUIN
XX

Visio du Rectorat ?

JUIN
L. 30

Affectations lundi 30 juin.

JUIL.
Me. 2

Réunion de bienvenue mercredi 2 juillet à l'annexe Malesherbes, 108 boulevard Malesherbes, 75017.

7. Affectations provisoires

Chaque année, environ 70% des PES qui ont émis des voeux, ont obtenu satisfaction sur leur 1er rang de vœu.

Critères retenus : situation de handicap, rang au concours, voeu géographique, nombre d'enfants.

→ Prévues le lundi 30 juin 2025

→ Signature des PVI (procès verbaux d'installation) le 2 juillet ou dernière semaine d'août à l'INSPE.

→ Affectation à l'année dans une même classe (hors REP+, PS, CP, double/triple niveaux dans la mesure du possible).

→ PES obligé·es de participer au « mouvement » en avril 2026 pour tenter d'obtenir un poste définitif.

Répartition des berceaux 2024/2025 :

Hors REP	REP	REP+	Élémentaire	Maternelle	Polyvalente
145	51	0	93	77	26

1er	0	5ème	7	9ème	5	13ème	25	17ème	15
2ème	1	6ème	0	10ème	5	14ème	11	18ème	19
3ème	5	7ème	0	11ème	16	15ème	25	19ème	22
4ème	2	8ème	4	12ème	19	16ème	9	20ème	24

7. Affectations provisoires

Consulter les cartes des supports PES 2024/2025 sur notre site : https://75.snuipp.fr/?Cartes-des-supports-de-stage-pour-les-PES

8. Spécificités parisiennes

Horaires des écoles parisiennes :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h20-11h30	8h20-11h30	8h20-11h30	8h20-11h30	8h20-11h30
13h30-16h30	13h30-15h		13h30-16h30	13h30-15h

Commandes fournitures et matériel : janvier puis reliquat en juin. Vous devrez composer avec les commandes réalisées par vos collègues.

Spécificité des écoles élémentaires parisiennes :

PVP = professeur·es de la Ville de Paris		
Arts	Musique	EPS
1h	1h	1h30/3h

Assistant·e en langues vivantes : selon les écoles (rare)

9. Rentrée 2025

Avant les vacances

- Contacter l'école / Prendre connaissance de son niveau de classe
- Contacter son·sa binôme
- Visiter l'école / Rencontrer l'équipe / S'approprier sa salle de classe

Pendant les vacances

- Profiter de ses vacances, vous en aurez besoin !
- Préparer la période 1 (avec votre binôme) : programmation et séquences
- S'inspirer de ressources académiques, manuels et blogs : vous ne pouvez pas tout créer la première année et c'est ok !

9. Rentrée 2025

FSU 75 SNUipp

Fin août

Semaine de formation à l'INSPE

Lundi 25 août (à confirmer)
→ Signature des PVI à l'INSPE.
→ Rencontre avec la FSU-SNUipp Paris : distribution de tote bags et des guides PES.

Lundi 25 août : début des cours (à confirmer)
Accueil à Batignolles pour le cycle 1 (maternelle).
Accueil à Molitor pour les cycles 2 et 3 (élémentaire).

Mardi 26 août (à confirmer)
Accueil des PES à La Sorbonne par le Recteur.

Pré-rentrée : 29/08

Vendredi 29 août

Matinée : conseil des maitre·sses pour se présenter, récupérer les documents à coller dans le carnet, les documents administratifs.

Après-midi : accueil en circonscription par les IEN.

Après-midi : organisation de sa classe (mobilier, tables, affichages…) et préparation du jour 1 (photocopies, étiquettes…).

Rentrée : 01/09

Lundi 1er septembre :
Arriver en avance pour ne pas stresser.
→ Semaine de tuilage avec votre binôme.

Semaine 1 :
Visite « d'accueil » d'un·e tuteur·ice (PEMF ou CPC) pour vous accompagner.

9. Rentrée 2025

FSU 75 SNUipp

INSPE Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Paris — ACADÉMIE DE PARIS

INSPE · Formation de rentrée · Jour férié · Jury DU · Stage en responsabilité (1 PES) · Stage OPA · Tuilage (2 PES en classe) · Journée dédiée

CALENDRIER D.U. P.E.S.
À MI-TEMPS EN RESPONSABILITÉ

Alternance annualisée 2024-25
du stage en responsabilité

	Semaine	PES Vague A (groupes A et C) L	M	M	J	V	PES Vague B (groupes B et D) L	M	M	J	V	Semaine
AOÛT	34	19	20	21	22	23	19	20	21	22	23	34
	35	26	27	28	29	30	26	27	28	29	30	35
SEPTEMBRE	36	2	3	4	5	6	2	3	4	5	6	36
	37	9	10	11	12	13	9	10	11	12	13	37
	38	16	17	18	19	20	16	17	18	19	20	38
	39	23	24	25	26	27	23	24	25	26	27	39
OCTOBRE	40	30	1	2	3	4	30	1	2	3	4	40
	41	7	8	9	10	11	7	8	9	10	11	41
	42	14	15	16	17	18	14	15	16	17	18	42
NOVEMBRE	45	4	5	6	7	8	4	5	6	7	8	45
	46	11	12	13	14	15	11	12	13	14	15	46
	47	18	19	20	21	22	18	19	20	21	22	47
	48	25	26	27	28	29	25	26	27	28	29	48
DÉCEMBRE	49	2	3	4	5	6	2	3	4	5	6	49
	50	9	10	11	12	13	9	10	11	12	13	50
	51	16	17	18	19	20	16	17	18	19	20	51

JANVIER	2	6	7	8	9	10	6	7	8	9	10	2
	3	13	14	15	16	17	13	14	15	16	17	3
	4	20	21	22	23	24	20	21	22	23	24	4
FÉVRIER	5	27	28	29	30	31	27	28	29	30	31	5
	6	3	4	5	6	7	3	4	5	6	7	6
	7	10	11	12	13	14	10	11	12	13	14	7
MARS	10	3	4	5	6	7	3	4	5	6	7	10
	11	10	11	12	13	14	10	11	12	13	14	11
	12	17	18	19	20	21	17	18	19	20	21	12
	13	24	25	26	27	28	24	25	26	27	28	13
AVRIL	14	31	1	2	3	4	31	1	2	3	4	14
	15	7	8	9	10	11	7	8	9	10	11	15
		Rendus Écrit 1 le ; Écrit 2 le					Rendus Écrit 1 le ; Écrit 2 le					
MAI	18	28	29	30	1	2	28	29	30	1	2	18
	19	5	6	7	8	9	5	6	7	8	9	19
	20	12	13	14	15	16	12	13	14	15	16	20
	21	19	20	21	22	23	19	20	21	22	23	21
JUIN	22	26	27	28	29	30	26	27	28	29	30	22
	23	2	3	4	5	6	2	3	4	5	6	23
	24	9	10	11	12	13	9	10	11	12	13	24
	25	16	17	18	19	20	16	17	18	19	20	25
	26	23	24	25	26	23	23	24	25	26	27	26
	27	30	1	2	3	4	30	1	2	3	4	27

Extrait calendrier PES 50% (en DIU) 2024/2025.

9. Rentrée 2025

ACADÉMIE DE PARIS
Liberté Égalité Fraternité

INSPÉ Institut national supérieur du professorat et de l'éducation Académie de Paris

STAGE DE FORMATION CONTINUE DES PES 100% – ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

PÔLE 1 **ANALYSER ET AJUSTER SA PRATIQUE – 30 h (dont 6h remplacées)**					
MODULE 1 **ACCOMPAGNEMENT DU STAGE DANS LA CLASSE** ***VISITES DU TUTEUR TERRAIN ET ENTRETIENS***	Visites du **PEMF tuteur** : 1 visite d'installation en période 1, 1 visite conseil en période 1 ou 2, une visite conseil en période 3, une troisième visite conseil si nécessaire Visite **CPC de la circonscription** : 1 visite d'accueil en septembre, 1 visite conseil en période 3 ou 4 Visite éventuelle de **l'IEN :** en fonction des besoins identifiés des PES				
MODULE 2 **ACCOMPAGNEMENT DU STAGE HORS DE LA CLASSE** ***TUTORAT EN GROUPE CONCEPTION DES ENSEIGNEMENTS*** **16h dont 1 jour remplacé**	**Mardi 1er octobre 2024** 16h-18h *Partager d'expérience - Séance 1* **Groupes tutorés par un PEMF**	**Mardi 3 décembre 2024** 16h-18h *Partager d'expérience - Séance 2* **Groupes tutorés par un PEMF**	**Mardi 28 janvier 2025** 16h-18h *Partager d'expérience - Séance 3* **Groupes tutorés par un PEMF**	**Mardi 25 mars 2025** 16h-18h *Partager d'expérience - Séance 4* **Groupes tutorés par un PEMF**	**Mardi 6 mai 2025** 16h-18h *Partager d'expérience - Séance 5* **Groupes tutorés par un PEMF**
	Périodes 1 et 2 – 2024 - *Une journée complète d'observation outillée dans une classe de PEMF (avec remplacement)* *Dates communiquées individuellement*				
MODULE 3 **ANALYSER LES SITUATIONS ÉDUCATIVES** **8h**	**Mardi 12 novembre 2024** 16h30-18h30 *Réfléchir sur sa pratique, construire et consolider son identité professionnelle, enrichir ses pratiques* **Équipe INSPE**	**Mardi 11 février 2025** 16h30-18h30 *Réfléchir sur sa pratique, construire et consolider son identité professionnelle, enrichir ses pratiques* **Équipe INSPE**	**Mardi 8 avril 2025** 16h30-18h30 *Réfléchir sur sa pratique, construire et consolider son identité professionnelle, enrichir ses pratiques* **Équipe INSPE**	**Mardi 20 mai 2025** 16h30-18h30 *Réfléchir sur sa pratique, construire et consolider son identité professionnelle, enrichir ses pratiques* **Équipe INSPE**	

Formation des PES plein temps

MAJ vendredi 8 novembre 2024

Extrait calendrier PES 100% 2024/2025

9. Rentrée 2025

PES à 100% : vous recevrez le calendrier des formations début juillet.

→ Les PES à temps plein en classe issu-es d'un M2 SOPA en 2023-2024 auront 12 jours de formation dans l'année à l'INSPE ou en circonscription.

→ Les PES issu-es d'un M2 Alternance auront 10 jours de formation dans l'année à l'INSPE ou en circonscription.

Alors que le Ministère prévoyait entre 10 et 20 jours de formation à l'INSPE pour les PES à temps plein en classe, l'Académie fait le choix de ne pas organiser cette formation en jours mais en heures. Pour 10 jours de formation, l'Académie compte plutôt 60 heures :

- 6 jours (36h) à la place des APC

- 3 jours (18h) à la place des animations pédagogiques

- 1 jour (6h) sur temps de classe

10. Suivi des PES

Inscriptions à l'INSPE (sans frais)

Pré-inscription

À partir de mi juin

Inscriptions

Début juillet

- PES 50% en DIU
- PES 100%

Fermeture INSPE

De mi juillet à mi août

Fermeture Rectorat

De fin juillet à mi août

PES à 50% (= 140 stagiaires)

→ titulaire d'un master autre que MEEF ou équivalent (3ème concours, concours interne…)

Tutorat

INSPE & PEMF/CPC

Stage en responsabilité

3 semaines / 3 semaines

Stage d'observation

2 semaines chez un·e PEMF

2 visites d'accueil

- PEMF
- CPC

4 visites conseil

- INSPE x2
- PEMF x2 ou x3

PES à 100% (= 160 stagiaires)

→ titulaire d'un master MEEF 1er ou 2nd degré

Tutorat

INSPE & PEMF/CPC

Visites

- d'installation PEMF (P1)
- de courtoisie CPC (P1)
- conseil n°1 PEMF (P1 ou P2)
- conseil n°2 PEMF (P3)
- conseil n°3 PEMF (si nécessaire)
- d'évaluation CPC (P4)
- IEN (P5, si en contrat renforcé)

10. Suivi des PES

PES à 50%

DIU (diplôme inter-universitaire)

→ 246 heures de formation dans l'année

→ 9h - 16h30

1) **Communauté éducative et service public** (laïcité, égalité filles-garçons, numérique, inclusion…). → *Assiduité prise en compte*

2) Enseignement, transmission des savoirs et construction des apprentissages (français, maths, arts, EPS…) → *Écrit disciplinaire au choix*

3) Développement professionnel (tutorat…) → *Écrit réflexif + Rapports de visite et retour autp-critique*

PES à 100%

→ 10 jours de formation pour ex M2 alternant·es (64h)

→ 12 jours de formation pour ex M2 SOPA (76h)

→ Mardis et mercredis après-midi

1) Analyser et ajuster sa pratique (tutorat…)

2) Maîtriser son environnement professionnel (service public, laïcité, éducation prioritaire…)

3) Apports et outils pour développer ses choix et gestes professionnels (outils, gestion de classe, différenciation…)

10. Suivi des PES

M@gistère

Accès formation en ligne à la formation

« Entrer dans le métier de professeur des écoles »

10. Formation T1 /T2

T1

- 3 visites conseil CPC ou PEMF

T2

- 2 visites conseil CPC
- 1 visite bilan IEN non obligatoire

11. Droit de grève

PES =

les mêmes droits que tout le monde !

→ 1/30ème du salaire retiré sur la fiche de paie

→ Déclarer 48 heures avant

→ Aucune conséquence sur votre titularisation

Plus d'infos sur notre site :

https://75.snuipp.fr/?Droit-de-greve-PES-Oui

12. Stages néo de la FSU-SNUipp

Vous avez droit à 12 journées par an de formation sur temps scolaire, remplacé·e et payés normalement.

Prévenir l'IEN <u>un mois</u> à l'avance sur Arena ou par mail.

<u>Cycle de formation syndicale et pédagogique</u>
(2 journées)

Matin :
Problématique militante

Après-midi :
Thème pédagogique avec intervenant·e (GFEN, groupe Freinet…)

Réservés aux PES, T1, T2, T3, T4, T5

<u>Objectifs</u>
- Réfléchir entre débutant·es sur le métier
- Partager des outils pédagogiques

12. Stages de la FSU–SNUipp

Exemples de stages néo

- Fonction publique, les enjeux
- Histoire de la lutte
- Enseignement inclusif
- Penser l'école

Autres stages de la FSU-SNUipp

- Université d'Automne
- Droit et carrière
- Devenir directeur·ice
- Journée maternelle
- Université de printemps
- École et droits LGBT
- Nouveaux·lles militant·es…

Pour tout le monde !

Objectifs

- Se former autrement
- Apprendre de pédagogues comme V. Boiron, P. Meirieu, S. Boimard…

13. Fonctionnement de notre site

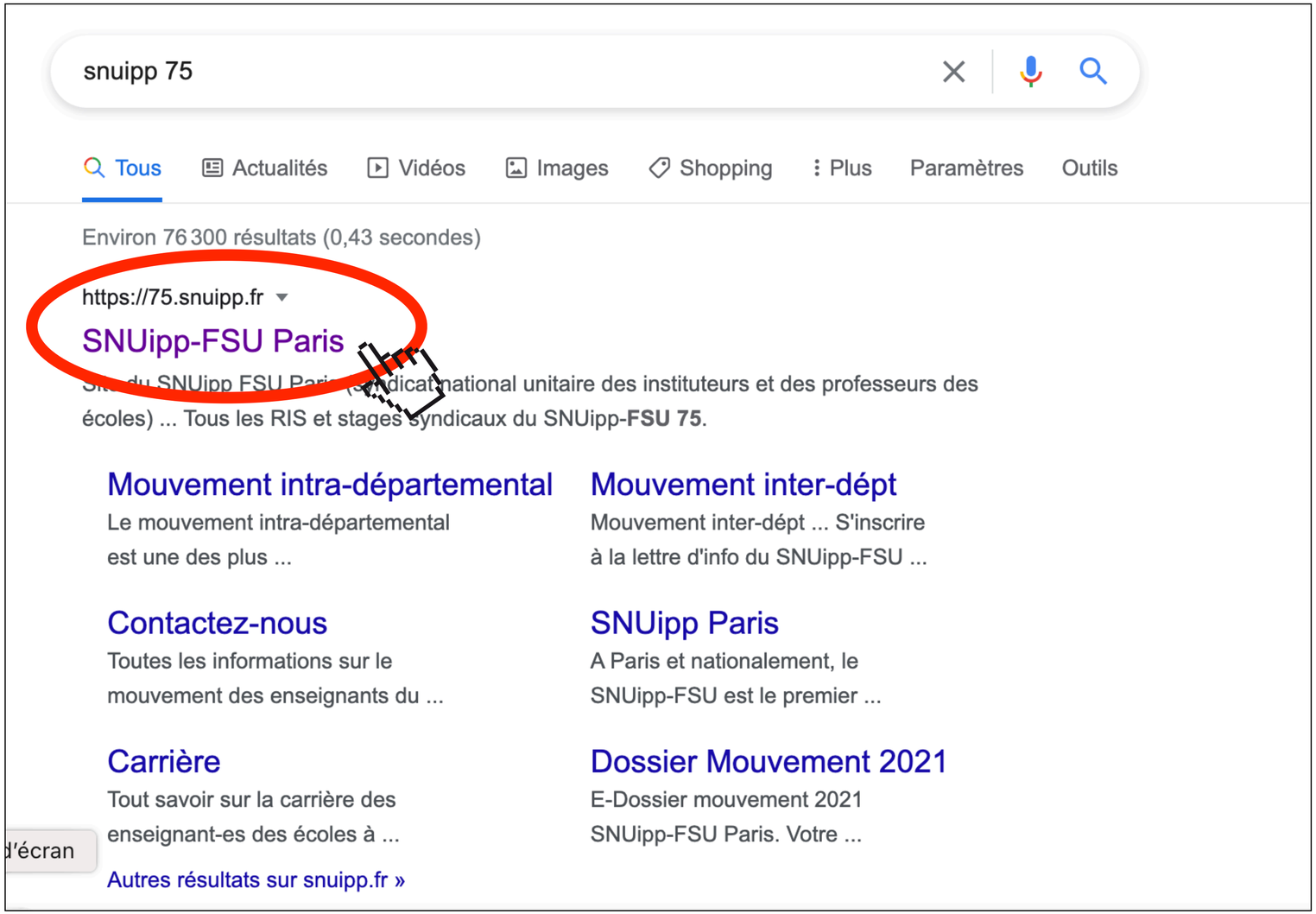

13. Fonctionnement de notre site

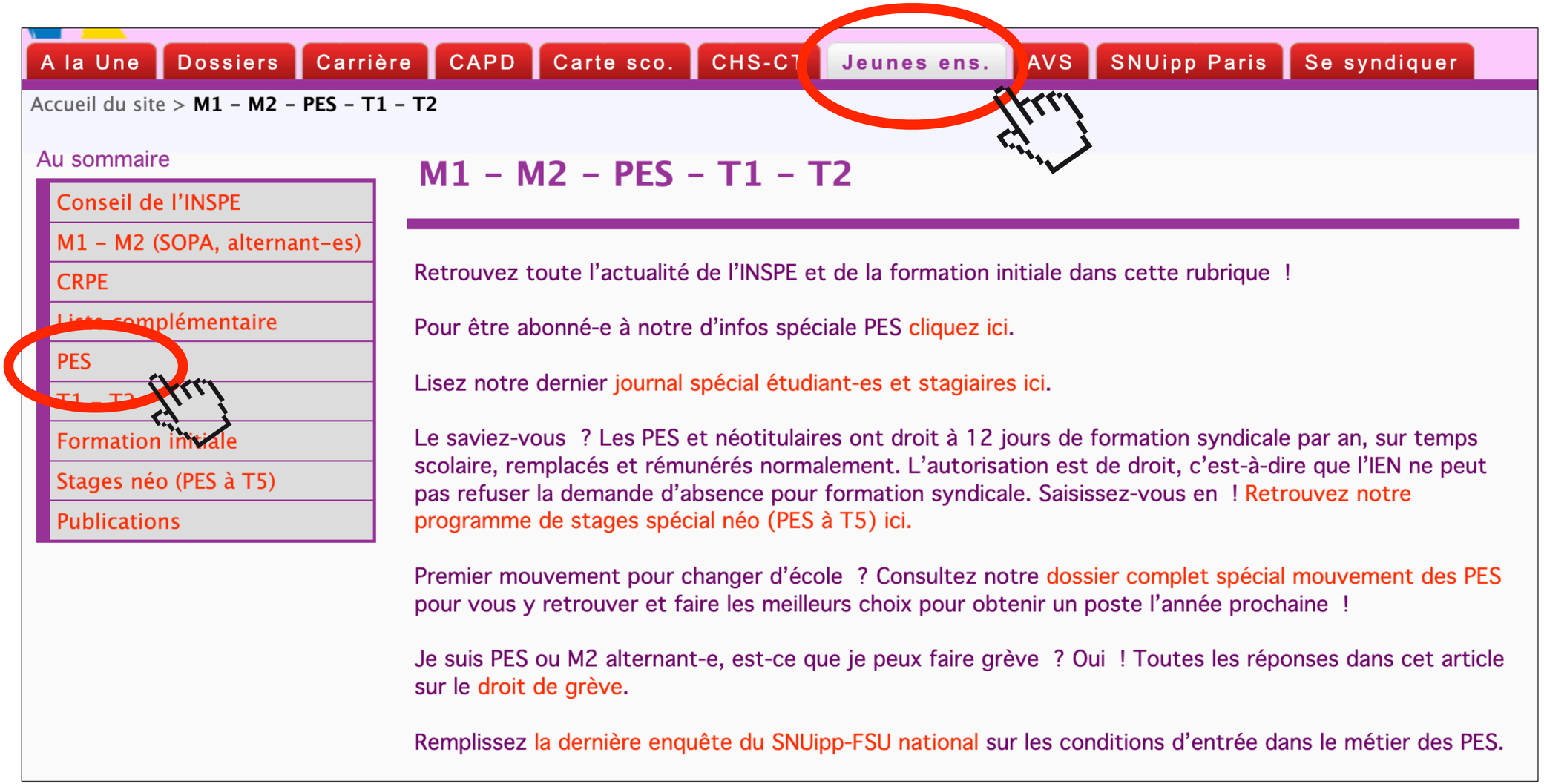

13. Fonctionnement de notre site

14. Interlocuteur·ices

FSU 75 SNUipp

Circonscription : IEN et CPC

- Autorisations d'absence
- Envoi des arrêts maladie et justificatifs d'absence
- Problématiques pédagogiques
- Problématiques professionnelles dans l'école, au sein de l'équipe

Gestionnaire

- Problème de paie et primes.
- Congé maternité, congé parental, temps partiel, etc.

INSPE

- Secrétariat général
- M. Bouvier

Applications

- I-Prof (SIAM, SIAP…)
- Webmail académique (mail pro)
- Arena (LSU, AA1D…)
- Colibris (mutuelle, transports…)
- ENSAP (fiche de paie)
- M@gistère (formation à distance)
- Paris Classe Numérique (ENT)

Syndicat

- Toutes questions sur la carrière, vos droits, etc.
- Problème avec l'administration ou la hiérarchie.
- Problème au sein de l'équipe, au sein de l'école.

15. Salaire

FSU 75 SNUipp

Année	Échelon Classe Normale	Indice	Salaire (brut/mois)	Salaire (net/mois)	Indemnité résidence (brut/mois)
PES	**1**	**395**	**1944,50 €**	**1534 €**	**58 €**
T1	2	446	2 195 €	1 732 €	65 €
T2	3	453	2 230 €	1 759 €	67 €
T3	3	453	2 230 €	1 759 €	67 €
T4	4	466	2 294 €	1 809 €	68 €
T5	4	466	2 294 €	1 809 €	68 €
T6	5	481	2 367 €	1 868 €	71 €
T7	5	481	2 367 €	1 868 €	71 €
T8	6	497	2 446 €	1 930 €	73 €
… T24	11	678	3 337 €	2 633 €	100 €

Valeur du point d'indice actuel = 4,922783€

LIENS UTILES

→ Liste des gestionnaires de paie

→ Grille des salaires

Un doute sur votre salaire ? Envoyez-nous vos fiches de paie pour vérification !

15. Salaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDFIP
DE LA
SEINE SAINT DENIS

BULLETIN DE PAYE
MOIS DE MAI 2024

N° ORDRE A 48656
TEMPS DE TRAVAIL 151,67 H

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS, RAPPELEZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIBELLÉ	SIRET
GESTION POSTE	26 0002 075 1131 / 601 075	PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES	17750431301234 21750001602056

IDENTIFICATION			GRADE	ENFANTS À CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL
M I N.	NUMÉRO	CLÉ N°DOS						
206		00	PROFESSEUR ECOLES CN	00	01	0395		

CODE	ÉLÉMENTS		À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	1944,49		
101050	RETENUE PC	€		215,84	
102000	INDEMNITE DE RESIDENCE	€	58,33		
200033	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	59,40		
201914	I.S.A.E	€	212,50		
202209	IND. COMPENSATRICE CSG	€	17,75		
202326	"PRIME GRENELLE"	€	177,50		
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		56,08	
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		158,88	
401501	C.R.D.S.	€		11,68	
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			102,09
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			9,72
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			5,83
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			188,62
411050	CONTRIB.PC	€			1444,37
411058	CONTRIBUTION ATI	€			6,22
501080	COT SAL RAFP	€		19,45	
501180	COT PAT RAFP	€			19,45
554500	COT PAT VST MOBILITE	€			62,22
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS	€		32,42	
		€			
		€			
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	€			1975,62
011300	MONTANT NET SOCIAL	€			1916,22
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE	€		57,54	
	(TAUX NON PERSONNALISE 2,90%)	€			
		€			
		€			

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE
2 97 05 93 010 225 48

€ 4276,07 | TOTAUX DU MOIS | € 2469,97 | € 551,89 | € 183,52

COÛT TOTAL EMPLOYEUR

NET À PAYER 1 918,08 €

TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L' ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€	€ 1 944,49

MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 10 075,44	€ 1 983,98

COMPTABLE ASSIGNATAIRE
DDFIP 093

MIS EN PAIEMENT LE
29 MAI 2024

VIRÉ AU COMPTE N°
FR76 3000 4003 4600 0029 3328 781
BNPAFRPPXXX

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

2D-DOC

PAY18E - V2.3 - 2803019

DANS VOTRE INTÉRÊT. CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DURÉE

Exemple fiche de paie PES 100%, sans enfant, hors REP, échelon 1.

15. Salaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DDFIP
DE LA
SEINE SAINT DENIS

BULLETIN DE PAYE
MOIS DE MARS 2024

N° ORDRE A 49237
TEMPS DE TRAVAIL 151,67 H

TOUT RENSEIGNEMENT RELATIF AU CONTENU DE CE BULLETIN DE PAYE DOIT ÊTRE DEMANDÉ AU SERVICE GESTIONNAIRE INDIQUÉ CI-DESSOUS, RAPPELEZ VOTRE NUMÉRO D'IDENTIFICATION

AFFECTATION		LIBELLÉ	SIRET
GESTION POSTE	26 0002 075 1028 / 601 075	PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES	17750431301234 21750001603492

IDENTIFICATION				GRADE	ENFANTS À CHARGE	ÉCH.	INDICE OU NB. D'HEURES	TAUX HORAIRE OU NBI	TEMPS PARTIEL
MIN.	NUMÉRO	CLÉ	N°DOS						
206	[redacted]		00	PROFESSEUR ECOLES CN	00	01	0395		

CODE	ÉLÉMENTS		À PAYER	À DÉDUIRE	POUR INFORMATION
101000	TRAITEMENT BRUT	€	1944,49		
101050	RETENUE PC	€		215,84	
102000	INDEMNITE DE RESIDENCE	€	58,33		
200039	REMBT DOMICILE-TRAVAIL	€	22,81		
201914	I.S.A.E	€	106,25		
202209	IND. COMPENSATRICE CSG	€	16,94		
202326	"PRIME GRENELLE"	€	177,50		
401201	C.S.G. NON DEDUCTIBLE	€		53,55	
401301	C.S.G. DEDUCTIBLE	€		151,73	
401501	C.R.D.S.	€		11,16	
403301	COTIS PATRON. ALLOC FAMIL	€			102,09
403501	COT PAT FNAL DEPLAFONNEE	€			9,72
403801	CONT SOLIDARITE AUTONOMIE	€			5,83
404001	COT PAT MALADIE DEPLAFON	€			188,62
411050	CONTRIB.PC	€			1444,37
411058	CONTRIBUTION ATI	€			6,22
501080	COT SAL RAFP	€		19,45	
501180	COT PAT RAFP	€			19,45
554500	COT PAT VST MOBILITE	€			62,22
604970	TRANSFERT PRIMES / POINTS	€		32,42	
		€			
		€			
011100	NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU	€			1842,17
011300	MONTANT NET SOCIAL	€			1819.36
558000	IMPOT SUR LE REVENU PRELEVE A LA SOURCE	€		54,64	
	(TAUX NON PERSONNALISE 2,90%)	€			
		€			

VOIR EXPLICATIONS AU VERSO

* RAPPELS : VOIR DÉCOMPTE

	€	€	€
TOTAUX DU MOIS	€ 2326,32	€ 538,79	€ 838,52

NUMÉRO SÉCURITÉ SOCIALE
2 00 12 44 109 563 18

€ 4132,42

COÛT TOTAL EMPLOYEUR

NET À PAYER 1 787,53 €

TOTAL CHARGES PATRONALES

BASE SS DE L' ANNÉE	BASE SS DU MOIS
€	€ 1 944,49

MONTANT IMPOSABLE DE L' ANNÉE	MONTANT IMPOSABLE DU MOIS
€ 5 879,70	€ 1 884,07

COMPTABLE ASSIGNATAIRE
DDFIP 093

MIS EN PAIEMENT LE
27 MARS 2024

VIRÉ AU COMPTE N°
FR76 1027 8361 3200 0137 0680 446
CMCIFR2A

[redacted]

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

2D-DOC

PAY18E - V2.3 - 2903019

DANS VOTRE INTÉRÊT, CONSERVEZ CE DOCUMENT SANS LIMITATION DE DURÉE

Exemple fiche de paie PES 50%, sans enfant, hors REP, échelon 1.

15. Primes

PRIMES PRINCIPALES	
ISAE	**PES 50% = 106 € brut / mois** **PES 100% = 212 € brut / mois**
Prime Grenelle / d'attractivité	**PES : 177,50 € brut / mois** T1 : 248€ brut / mois T2 / T3 : 280€ brut / mois T4 : 265 € brut / mois
SFT	1 enfant : 2,29€ / mois 2 enfants : 73,79€ / mois 3 enfants : 183,56€ / mois
Indemnité de résidence	3 % de la rémunération brute **(environ 60€ à Paris)**
Prime d'équipement / informatique	176€ en janvier
Remboursement mutuelle	15€ / mois
Remboursement transports	61€ / mois

ÉDUCATION PRIORITAIRE			
REP	144,50€ brut / mois		
REP+	426€ brut / mois		
Part variable REP+	234€ brut/ an	421€ brut/ an	702€ brut/ an
	Selon les « projets » des écoles		

Sécurité sociale : MGEN ou La Mage (pour Paris et Lyon)

Mutuelle : au choix !

15. Primes spéciales T1

Prime d'entrée dans le métier

- Versée automatiquement

- 1 500€ versés en deux fois (décembre et février)

- Refusée aux ancien·nes contractuel·les de l'Académie de Paris

Prime spéciale d'installation

- Envoyer le dossier à son·sa gestionnaire avant novembre

- 2 000€ d'un coup sur la paie de décembre

- Refusée aux ancien·nes M2 alternant·es de l'Académie de Paris

Toute les infos sur notre site :
https://75.snuipp.fr/?Primes-T1,1281

16. Action sociale

2023
2024
GUIDE

Action sociale
Débuts de carrière

Présentation de l'Action sociale

«L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.» (Code général de la Fonction publique art. L731). En tant qu'agent·e de la fonction publique, titulaire ou stagiaire, vous pouvez donc prétendre à ces prestations d'action sociale.

Différents types de prestations :

L'action sociale (AS) correspond à des prestations interministérielles, ministérielles, académiques voire départementales : restauration, logement, AIP (aide à l'installation des personnels), CESU (Chèque emploi-service universel), garde d'enfant 0-6 ans, chèques-vacances, culture et loisirs, aide aux séjours de vacances, aide aux enfants en situation de handicap, prêts et secours...
La plupart des prestations AS sont soumises à un plafond de ressources (le Revenu Fiscal de Référence, RFR) ou modulées par tranches progressives sur la base du Quotient Familial (QF), résultant de la division du RFR figurant sur votre avis d'imposition de l'année N-2 par le nombre de parts fiscales.

Les différents organismes de l'action sociale

Comité Interministériel d'Action Sociale (CIAS)	propose des actions et la répartition des crédits au niveau national, régional et académique
Section Régionale Interministérielle d'Action Sociale (SRIAS)	au niveau de chaque région, met en œuvre les orientations de l'action sociale interministérielle
Commission Nationale d'Action Sociale (CNAS)	définit et met en œuvre la politique de l'action sociale, culturelle, sportive et de loisirs du ministère de l'Éducation nationale
Comité Académique d'Action Sociale (CAAS)	définit et met en œuvre au niveau académique les prestations d'action sociale (dont l'action sociale d'initiative académique)
Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)	définit et met en œuvre au niveau départemental les prestations d'action sociale académiques, en particulier les secours et les prêts

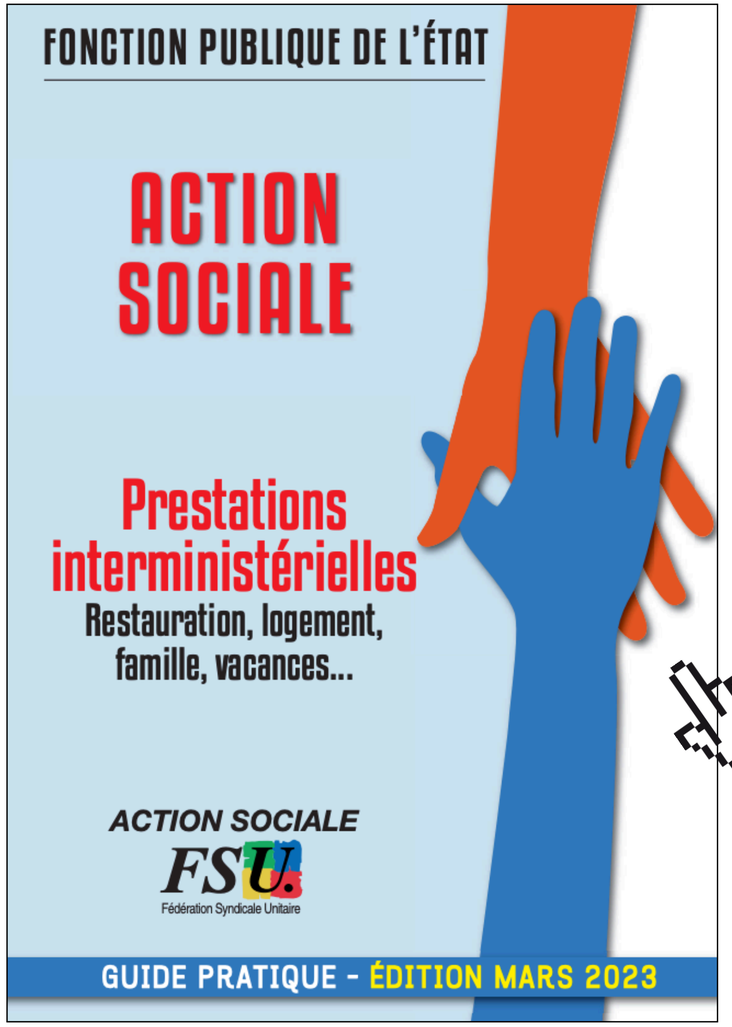

FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

ACTION SOCIALE

Prestations interministérielles
Restauration, logement, famille, vacances...

ACTION SOCIALE
FSU
Fédération Syndicale Unitaire

GUIDE PRATIQUE - ÉDITION MARS 2023

16. Aide sociale : logement

FSU 75 SNUipp

Se loger à Paris, c'est possible !

Logements temporaire, intermédiaire, social

URHAJ-IDF

Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes

→ Studios meublés et équipés parmi 19 résidences

→ À partir de 411€/mois

GUIDE ACTION SOCIALE

16. Aide sociale : logement

1. **Demander un logement social**
2. **Loc'Annonces**
3. **BALAE (sur Colibris)**

Demander l'AIP = aide à l'installation des personnels de l'État jusqu'à 1 500€

GUIDE ACTION SOCIALE

16. Aide sociale : transport, culture & loisirs

FSU 75 SNUipp

75% du pass Navigo remboursé chaque mois sur la fiche de paie

Forfait de mobilité durable de 300€
→ demande sur Colibris en décembre
→ 100 jours d'utilisation d'un vélo personnel par année civile
→ cumulable avec Navigo

Pass Éducation
→ gratuit
→ valable 3 ans

Préau
→ multiples offres

Chèques vacances

Carte Cézam
→ réductions diverses

GUIDE ACTION SOCIALE

16. Aide sociale : enfants

Chèques Emploi Service Universel (CESU)
→ garde d'enfants

Allocation aux parents d'enfants handicapé·es ou infirmes (PIM-APEH)

Participation frais de séjour
→ centres de vacances avec ou sans hébergement

Quelques places en crèche

GUIDE ACTION SOCIALE

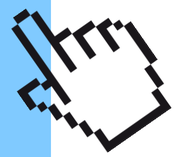

17. Évolution de carrière

FSU 75 SNUipp

Direction d'école

Formation

Enseignement spécialisé

18. Changer de département

RIS spéciale permutations en novembre par la FSU-SNUipp Paris

Phase 1 : Mutations
→ novembre via iProf
→ recours en mai

Phase 2 : Ineat / Exeat
→ avril-juin via Colibris

Calculer son barème

Consulter les dernières statistiques

18. Changer de département

Département de **départ** 075 - PARIS

Département **d'arrivée** Voir la carte 029 - FINISTERE

Voir les statistiques

Année	Département de départ	Département d'arrivée	Nombre de départs	+ petit barème
2019	075 - PARIS	029 - FINISTERE	**0**	
2018	075 - PARIS	029 - FINISTERE	**0**	
2017	075 - PARIS	029 - FINISTERE	**2**	**733.00**
2016	075 - PARIS	029 - FINISTERE	**1**	**699.00**
2015	075 - PARIS	029 - FINISTERE	**0**	
2014	075 - PARIS	029 - FINISTERE	**0**	

→ Processus long et incertain

→ Très difficile selon les départements

→ Plus de CAPD pour veiller à la transparence des résultats !

19. Enseigner à l'étranger

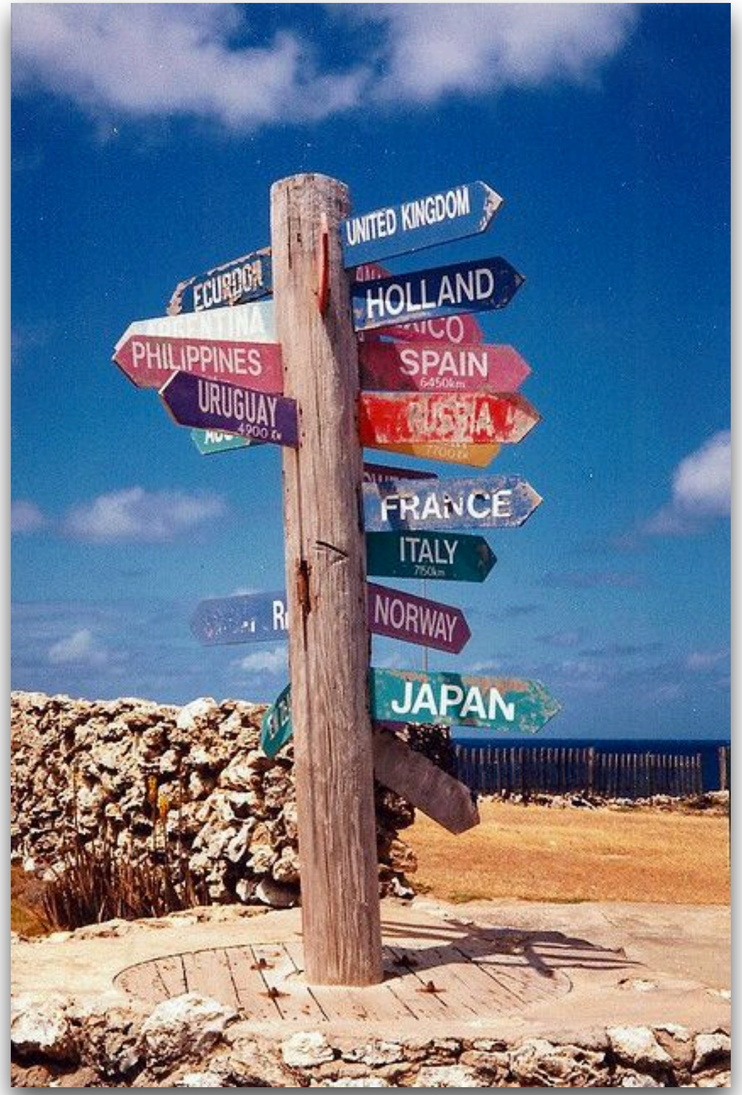

Le reflexe : FSU-SNUipp Hors de France

RIS spéciale HDF en septembre

Brochure à télécharger

Partir enseigner hors de France et dans les COM 2020-2021

9 septembre 2020 Hors De France 1

La traditionnelle brochure du SNUipp-FSU Hors de France version 2020-2021 est parue ! Vous y trouverez toutes les informations utiles (mises à jour en juillet [...]

19. Enseigner à l'étranger

3 types de contrats :

→ **de droit local** (payé·e par les établissements, fréquents)

→ **d'expatrié·e** (200 postes dans le 1er degré réservés à la direction et à la formation)

→ **de résident·e** (2 000 supports pour les PE, difficile à obtenir)

3 positions administratives pour enseigner à l'étranger :

→ **Détachement** (T3, entre 1 et 3 ans)

→ **Disponibilité** (de droit)

→ **Mise à disposition** (rare, reste rattaché à son corps d'origine)

Plus facile si :

- PEMF ou CPC
- Directeur·ire
- Enseignant·es spécialisé·es (ASH)

19. Enseigner à l'étranger

Les possibilités pour postuler à l'étranger

AEFE	Ecoles partenaires homologuées	Ecoles européennes
MLF	MEAE	AFLEC
COM	Monaco	Andorre
Echanges franco-allemands	Louisane CODOFIL	Echanges franco-québécois
Séjours linguistiques CIEP	Programme Jules Verne	DOM
SEFFECSA	Positions administratives	CEFTE
Etats-Unis		

14. Les rdv de la rentrée

SEPT. début	**RIS de rentrée**	*3h de RIS peuvent permettre de déduire 3h d'animations pédagogiques, plafonnées à 9h.*
SEPT. fin	**RIS Hors de France**	
NOV. -	**Stage nouveaux·lles adhérent·es**	*Envoyer demande d'autorisation d'absence 1 mois avant à la circo*
DÉC. -	**Stage néo 1**	

Nous contacter

11 rue de Tourtille
75020 PARIS

snu75@snuipp.fr

01.44.62.70.01

www.75.snuipp.fr

- FSU-SNUipp Paris avec les PES & Néo
- FSU-SNUipp Paris

- @FSU-SNUipp Paris

- @fsusnuipp75

Inscrivez-vous à notre lettre d'infos spéciale PES : https://forms.gle/YP9pwXqFTgLMVVGy7

Rejoignez le groupe WhatsApp PES : https://chat.whatsapp.com/BgwqeGeJPkL0sZT3YEix8K

Vous syndiquer pour nous soutenir

Pas encore syndiqué·e ?

5 minutes en ligne

J'adhère à la FSU-SNUipp !

En quelques clics, syndiquez-vous à la FSU-SNUipp 75 pour l'année scolaire 2025/2026. Vous pourrez effectuer un paiement par carte bancaire jusqu'en 4 fois. 66% du montant de votre cotisation syndicale seront déduits de votre impôt. Sans attendre, remplissez le formulaire pour adhérer !

Après réduction d'impôts :

PES → 20€

T1 → 34€